Chronique d'une escroquerie ordinaire

# LES CYBERCRIMINELS PASSENT À L'ACTION DANS LES PME ET LES TPE

# Avis d'expert: Florent DAUXAIS,

expert-comptable associé, Cabinet Accior, Les Sables d'Olonne (85)



#### Mardi 19 avril 2016, 8h25

Sophie GRIME se rend à son bureau, elle occupe les fonctions de responsable comptable de la société PI, une PME de 25 salariés qui distribue des matériaux innovants et design pour la décoration intérieure. Elle écoute les informations à la radio et sourit en entendant un représentant de la majorité réciter le nouveau crédo en forme de méthode Coué du gouvernement : tout va mieux. Sophie sait à qui elle doit sa tranquillité professionnelle. Elle est heureuse Sophie, son entreprise est en plein essor grâce à l'agilité de son patron, Romain FORTE, qui a su moderniser la société, préserver l'emploi, trouver de nouveaux débouchés. et de nouveaux produits pour satisfaire les clients. Comme il le dit souvent, le principal c'est de faire rêver le client.

Aujourd'hui son patron est à l'étranger pour dénicher de nouvelles exclusivités sur de nouveaux matériaux innovants, comme d'habitude il faudra certainement agir vite et en toute discrétion pour créer un avantage concurrentiel. Agilité, toujours cette agilité si chère à Romain

#### Mardi 19 avril 2016, 9h00

Sophie a allumé son ordinateur et pris connaissance des mails et du planning des salariés, c'est simple et confortable avec le calendrier partagé de Microsoft Exchange. Et comme toutes les semaines, Sophie a intégré les relevés bancaires de la société et en adressé une copite à Romain FORTE. Son patron est très attentif au niveau de la trésorerie, pour lui c'est le nerf de la guerre. Et de fait, la trésorerie est très bonne, elle permet de régler les fournisseurs comptant avec un escompte et d'investir rapidement dans des opérations de dévelop-

### Mardi 19 avril 2016, 9h43

Maître Edgard ATOI du bureau parisien du cabinet anglo-saxon Burnett-Douglas-Conor, appelle Sophie pour lui demander son adresse de courriel afin lui transmettre, conformément aux instructions de Romain FORTE, des coordonnées ban-

caires devant lui permettre de réaliser, sous mandat, une opération financière pour le compte de la société. Maître Edgard ATOI, explique à Sophie que son patron et lui-même sont en train de négocier une exclusivité pour la France d'un matériau révolutionnaire. Le discours de l'avocat et les détails qu'il donne de l'opération sont tout à fait cohérents avec le mode opératoire de Romain FORTE. Pour plus de rapidité dans la réalisation de l'opération, Maître Edgard ATOI laisse le numéro de son standard direct ainsi que son numéro de smartphone.

#### Mardi 19 avril 2016, 10h18

Sophie reçoit le courriel suivant dans le quel elle reconnait tout de suite les expressions de son patron lorsqu'il est en pleine négociation :

De: romain.forte@pi-sas.com [mailto:romain.forte@pi-sas.com] Envoyé: mardi 19 avril 2016 10:18 À: sophie.grime@pi-sas.com <sophie.grime@pi-sas.com> Objet: Dossier Confidentiel

Boniour Sophie.

Maître Edgard ATOI, du cabinet Burnett-Douglas-Conor, vous a-t-il contacté ? Nous sommes sur une opération extrêmement importante qui requiert notre RAP: rapidité, agilité et précision.

Bien cordialement

#### Romain FORTE

Président de la société PI Envoyé depuis mon Iphone

#### Mardi 19 avril 2016, 10h24

De: sophie.grime@pi-sas.com [mailto:sophie.grime@pi-sas.com] Envoyé: mardi 19 avril 2016 10:24 A: romain.forte@pi-sas.com <romain.forte@pi-sas.com> **Objet:** Dossier Confidentiel

Bonjour Romain,

Maître Edgard ATOI m'a bien contacté. mais je n'ai pas compris ce qu'il voulait. Je lui ai laissé mon adresse de courriel.

Bien à vous

#### Sophie GRIME

Responsable Administrative de la société PI

#### Mardi 19 avril 2016, 11h07

De: romain.forte@pi-sas.com [mailto:romain.forte@pi-sas.com] Envoyé: mardi 19 avril 2016 11h07 À: sophie.grime@pi-sas.com <sophie.grime@pi-sas.com> **Objet:** Dossier Confidentiel

Bonjour Sophie.

Dans le cadre de notre développement, nous finalisons la signature de la fourniture exclusive pour la France (et peutêtre l'Europe) d'un nouveau revêtement innovant ultra design et en lien avec les appareils connectés.

J'ai mandaté le cabinet Burnett-Douglas-Conor (BDC) de Maître Edgard ATOI pour mener à bien cette transaction qui est très sensible et très confidentielle. Il nous faut agir vite avant qu'un concur-

## EXPERTISE

rent fasse une surenchère sur l'exclusivité.

Veuillez prendre contact avec Maître Edgard ATOI chez BDC à l'adresse suivante : e.atoi@bdc-eu.com afin de lui demander les coordonnées bancaires pour effectuer les règlements adéquats. Il séquestrera les fonds dans l'attente de la signature de l'accord d'exclusivité qui doit intervenir au plus tard demain avant 12h00.

Vous serez son seul interlocuteur jusqu'à l'annonce officielle fin mai au siège.

Je compte sur votre RAP et votre discrétion d'ici la.

Bien cordialement

#### **Romain FORTE**

Président de la société PI Envoyé depuis mon Iphone

#### Mardi 19 avril 2016, 11h16

De: sophie.grime@pi-sas.com [mailto:sophie.grime@pi-sas.com] Envoyé: mardi 19 avril 2016 11h16 À: e.atoi@bdc-eu.com <e.atoi@bdc-eu.com>

**Objet:** Dossier Confidentiel

Cher Maître ATOI,

Suite à votre appel de ce matin, Romain FORTE m'a mis au courant de l'affaire en cours. Il m'a dit de vous faire la demande des coordonnées bancaires du compte séquestre sur lequel devront être effectués les règlements.

Merci de me les envoyer sur cette adresse mail.

Cordialement (Ci-joint ma ligne directe).

Bien à vous

#### Sophie GRIME

Responsable Administrative de la société Pl

#### Mardi 19 avril 2016, 12h22

De: e.atoi@bdc-eu.com [mailto:e.atoi@bdc-eu.com] Envoyé: mardi 19 avril 2016 11h16 A: sophie.grime@Pi-sas.com <sophie.grime@Pi-sas.com> **Objet:** Dossier Confidentiel

Chère Madame GRIME,

Veuillez trouver ci-dessous les coordonnées bancaires.

Bénéficiaire: COMPTE EXCLUSIVITE IBAN: BG37 STSA 9300 0022 5892 69

SWIFT: STSABGSF Nom de la banque: PPB (Panama Papers Bank) Montant: 326 432,00 EUR

Afin de respecter la procédure imposée pour cette opération, veuillez me faire parvenir la copie SWIFT de la transaction.

Cordialement. Maître Edgard ATOI Avocat associé Burnett-Douglas-Conor 007 Avenue Kléber 75116 Paris France

A la suite de la réception de ce courriel et par acquis de conscience, Sophie appelle le secrétariat de Maître Edgard ATOI pour se faire confirmer le montant de la transaction et les coordonnées bancaires. La secrétaire qui semble parfaitement informée de l'affaire lui passe Maître Edgard ATOI qui lui confirme les instructions comprises dans son précédent courriel.

#### Mardi 19 avril 2016, 13h37

Sophie émet un ordre de virement de 326 432 € du compte de la société vers le compte stipulé par Maître Edgard ATOI.

#### Mardi 19 avril 2016, 13h52

Jean CAISSE responsable des comptes

professionnels de la banque de la société PI contacte Sophie GRIME pour avoir des éclaircissements sur l'opération en cours et une confirmation écrite de l'ordre de mouvement. Après quelques recherches les doutes de Jean CAISSE semblent confirmés et celui-ci bloque la transaction financière à 14h07. Sans la présence d'esprit du banquier, l'escroquerie aurait parfaitement fonctionnée.

Ce scénario de mauvais film catastrophe est malheureusement bien réel et il peut arriver près de chez vous. Dans cette histoire qui est arrivée à l'un de nos clients, nous avons conservé l'essentiel : le mode opératoire et le timing. En revanche les noms sont fantaisistes et toute ressemblance avec des personnes physiques ou morales existant serait le fruit d'une pure coïncidence.

Cette escroquerie, qui porte le nom de fraude au président consiste à « convaincre le collaborateur d'une entreprise d'effectuer en urgence un virement important à un tiers pour obéir à un prétendu ordre du dirigeant, sous prétexte d'une dette à régler, de provision sur un contrat, etc », comme l'explique « service-public.fr », le site officiel de l'administration française. Cette fraude tend à ce généraliser et à toucher des PME de plus en plus petites à partir du moment où elles disposent d'une trésorerie conséquente, comme en fin de saison dans l'HPA.

« La fraude au président représentait début 2015 plus de 400 millions d'euros de dommages pour les entreprises qui en ont été victimes. Les tentatives et les réussites sont désormais quotidiennes. Au départ il s'agissait plutôt de sociétés du CAC 40, parce qu'elles sont plus faciles à cerner par les fraudeurs, mais aujourd'hui les PME et les TPE sont également touchées », souligne Willy DUBOST, directeur du département des systèmes et des moyens de paiement à la Fédération Bancaire Française (FBF).

Les entreprises peuvent mettre en place

un ensemble de mesures simples de sécurité pour décourager les escrocs :

- Rappeler à l'ensemble du personnel la nécessité d'avoir un usage prudent des réseaux sociaux privés et professionnels et de ne pas y divulguer d'informations concernant le fonctionnement de l'entre-
- Sensibiliser régulièrement les salariés des services administratifs secrétariats et standards sur ce type d'escroquerie. Penser à informer systématiquement les remplaçants sur ces postes.
- Instaurer des procédures de vérifications et de signatures multiples pour les paiements dépassant certains seuils et être particulièrement vigilant pour les paiements internationaux.
- Rompre la chaîne des mails pour les courriers se rapportant à des virements.
- Maintenir à jour le système informatique.
- une bonne politique de gestion des mots de passe pour éviter les mots de passe par défaut ou trop simples et non renouvelés régulièrement.
- · Accentuer la vigilance sur les périodes de congés scolaires, les jours fériés et les jours de paiement des salaires.

Avec le développement des appareils connectés, des communications et des échanges de données, les systèmes d'information sont devenus des cibles privilégiées par les cybercriminels. Le coût et les conséquences d'une fraude ou d'un crash informatique sont généralement mal appréciés par les dirigeants, la pérennité même de l'entreprise peut être remise en cause. Pour un camping la perte de son fichier de réservation ou le blocage de son site web peuvent avoir des conséquences désastreuses sur son exploitation. Votre Expert Comptable peut vous accompagner dans votre réflexion sur la mise en place des procédures permettant de sécuriser votre entité. En matière de système d'information l'anticipation du risque afin de le circonvenir doit être la ligne de conduite à suivre.

